



Notre Atout C'est Menou !

Contribution « Notre Atout c'est Menou » Projet de bio Méthanisation dit projet « La Coveline »

L'association Notre Atout C'est Menou (**NACM**) après réflexion du bureau consultations des adhérents et prises en compte des remontées des citoyens présente ici sa contribution.

Préalable.

NACM n'est pas par principe contre un projet de biométhanisation. L'association pourrait même être promoteur du projet si ce projet apporte des effets positifs d'un point de vue économique, environnemental et sociétal.

Par contre à ce stade beaucoup d'éléments sont manquant afin de promouvoir ce projet.

1 : Objectif du projet

1a : bilan effet de gaz à effets de serre (GES) d'analyse de cycle de vie (ACV)

Le dossier présente un bilan de Gaz à effets de serre (GES) faisant un état des gains de 8 720 tonnes eqCO₂ par an. Toutefois la MRAe relève que ce bilan ne prend pas en compte les émissions liées à la construction et au démantèlement de l'installation, ni du risque de fuite du méthane.

NACM demande donc que le bilan climatique soit complété sur l'ensemble du cycle de vie du projet en intégrant la construction, l'exploitation, les transports des intrants et des digestats, du stockage déporté des épandage, des fuites de méthane et du démantèlement.

1b : bilan économique

Le dossier annonce un investissement de 18.9 M€ avec un chiffre d'affaires de 5.12 M€ par an et un retour sur investissement de 12 ans Toutefois les hypothèses ne sont pas explicités rendant difficile la garantie de robustesse du dossier. Le sujet étant de garantir la rentabilité des parties prenantes et du site dont le chiffre d'affaires sera dépendant de la fluctuation du prix du gaz, de la fluctuation du prix des CIVE etc... L'objectif principal est d'avoir la garantie contractuelle du montant annoncé en versements aux structures publiques (municipalité et communauté de commune) NACM demande donc des précisions sur les hypothèses de calcul

1c : montage financier.

Compte tenu du versement d'une partie des bénéfices aux structure publiques (municipalité et communauté de commune) NACM demande que soit publié la structuration financière entre les

sociétés « la Coveline » « Les Tourmalines » et demandent quels sont les engagements financiers matériels et fonciers existant entre « la Coveline » « Les Tourmalines » la municipalité et la communauté de commune.

2 : Gestion des intrants

2a : Origine des intrants.

Le projet est structuré avec un taux d'entrée de 42 kt avec une part de 88.3 % (37 941/42 941 tonnes par an) de Culture Intermédiaire pour Valorisation Energétique. (CIVE) Ce chiffre a été revu dans la réponse « memoire-partiel-du-petitionnaire-suite-a-la-reunion-du-28-juillet-et-aux-premieres-contributions » page 13 à 79 % de CIVE d'hiver incluant seigle, mais sorgho et Méthacou (mélange de moha, tournesol et niger ou mélange moha, niger et sorgho)

Ce chiffre est un chiffre moyen : Quelles sont les modalités en cas d'année déficitaire, Quelles hypothèses ont été retenues pour garantir les 37 941 tonnes par an et avec quelle hypothèse de variabilité ? quelle surface agricole y est associée ? Quel scénario d'approvisionnement est prévu en cas de déficit et quelles garanties d'exclure un report sur des cultures principales ou un élargissement du rayon prévu d'approvisionnement ?

2b ; géographie des intrants

Il existe à ce jour des unités de méthanisations sur Noirliou et sur Contrisson plus les unités privées. Celles-ci ont d'ores et déjà un périmètre large d'intervention Quelles garanties porte le projet pour garantir le volume, sans effets collatéraux négatifs sur les terres agricoles ? Nous souhaitons également une analyse des effets cumulés des unités existantes.

3 Digestats

3a : contrôle chimique et sanitaire.

Il est prévu un contrôle (§1.4.5 du dossier de demande) des digestats une fois par campagne d'épandage Et comme l'épandage n'est autorisé qu'une fois par an le nombre minimal de contrôle est de une fois par an pour 42 000 tonnes.

Il semble nécessaire de réviser cette fréquence pour garantir la stabilité et la conformité des digestats qui finissent dans la nature et garder sous contrôle les taux de métaux lourds et de PFAS .

Cette demande est émise également par la MRAe

3b : Fertilisation des terres via les digestats

Compte tenu de la part importante de CIVE dans les intrants et du retour au sol sous forme de digestats, NACM demande que soit documenté le bilan à moyen et long terme en matière organique des sols concernés, ainsi que les effets sur les flux d'azote, les pertes ammoniacales et les besoins éventuels en fertilisation complémentaire.

Sources

<https://www.inrae.fr/dossiers/agriculture-forets-sources-denergie/methanisation-gaz-non-fossile>

<https://www.inrae.fr/actualites/valoriser-methanisation-agriculture-incessante-question-dequilibres>

3c : Géographie des épandages

Comme pour les intrants il y a saturation des surfaces dédiées. Cette carte ne semble pas validée par les organismes officiels :

- La mission de recyclage agricole des déchets de la Marne confirme l'existence de superpositions appartenant à trois exploitations soit 6.5 % du périmètre proposé.
- La chambre d'agriculture émet un avis défavorable sur le plan d'épandage. (page 2 : avis-de-la-mrad-de-la-chambre-d-agriculture-de-la-marne.pdf)

4 Effets collatéraux.

4a : Etude d'impact

Le périmètre de l'étude d'impact (page 79 du dossier de demande auprès de l'ICPE) a été faite pour le tourisme, les sites recevant du public, etc... à 1 km autour du site, soit un périmètre ou il n'y a rien. De plus les flux (zone intrants vers site et site vers zone d'épandage) ne sont pas intégrés dans l'étude d'impact. (voir Annexe 1)

Nous demandons une étude d'impacts avec le périmètre : site et flux.

4b : Odeurs.

Les odeurs ne sont pas que sur le site, mais potentiellement sur les stockages intermédiaires et sur les flux.

Il n'y a pas d'étude sur ces périmètres. (voir 4a : étude d'impact)

4c : Flux

Ce jour, sans ce projet le flux de camions en centre-ville apporte déjà des risques
de sécurité,
de bruit,
de dégradation du bâti par vibration,
d'odeurs

et ont un impact négatif sur le tourisme, la vie sociale, la dynamique de la ville et donc sur tous les projets d'attractivité du territoire.

Un projet qui augmente le flux, quel que soit le nombre de camions, par des passages en centre-ville ne peut être accepté.

Conclusion

NACM n'est pas opposé par principe à un projet de méthanisation, au contraire, mais les éléments disponibles sur ce projet ne permettent pas de conclure positivement. NACM se positionne donc, dans l'état actuel des connaissances, contre ce projet.

Le bureau NACM

P.O. Alain LAVIE
Président NACM.
07/09/2026


			Aire d'étude pertinente
	Contexte économique et agricole	Contexte économique	Commune d'implantation du site de méthanisation
		Contexte agricole	Région Grand Est / Département de la Marne / Commune d'implantation du site de méthanisation
	Tourisme et loisirs		Rayon de 1 km autour du site de méthanisation
	Etablissements recevant du public		Rayon de 1 km autour du site de méthanisation
	Gestion des eaux et des déchets		Commune d'implantation du site de méthanisation
	Transport / trafic routier		Rayon de 3 km autour du site de méthanisation et points de comptage routier les plus proches
	Autres services		Rayon de 1 km autour du site de méthanisation
	Urbanisme et servitudes	Occupation du sol	Rayon de 1 km autour du site de méthanisation
		Urbanisme	Commune d'implantation du site de méthanisation
		Servitudes	Commune d'implantation du site de méthanisation / Au droit du projet
	Risques technologiques	ICPE	Communes du rayon d'affichage de 3 km.
		TMD	Commune d'implantation du site de méthanisation / Au droit du projet
		Sites et sols pollués	Parcelle d'implantation site de méthanisation et abords immédiats
	Bruit		Rayon de 1 km autour du site de méthanisation
	Qualité de l'air		Commune du site de méthanisation
	Odeur		Rayon de 1 km autour du site de méthanisation
	Projets		Rayon de 1 km autour du site de méthanisation
PAYSAGE ET PATRIMOINE	Paysage		Unité paysagère et proximité immédiate du site de méthanisation
	Archéologie		Parcelle d'implantation site de méthanisation et abords immédiats
	Patrimoine et monuments historiques		Rayon de 3 km autour du site de méthanisation

